



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat des CSS  
DREAL Occitanie  
4 avenue Didier Daurat – CS40331  
31777 Colomiers Cédex  
Affaire suivie par : Candice JOFFRES  
tel.: 05 61 15 39 96  
courriel : css-seveso-  
occitanie@developpement-durable.gouv.fr

**CSS NEXTER MUNITIONS  
PREFECTURE HAUTES-PYRENEES  
14/12/2023**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
<b>collège administration</b>			
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Mme Nathalie GUILLOT JUN		Présente
SIRACED PC	Mme Nathalie BERTRANNE		Présente
SDIS	M. Loic ROYER		Présent
DREAL	Mme Sophie DELMAS		Présente
DIRECCTE			
DDT			
ARS			
<b>Collège Collectivités territoriales</b>			
Mairie de BOURS	Le maire	Titulaire	
Mairie de BORDERES SUR ECHEZ	Le maire Pierre JEAN-MARIE	Titulaire Titulaire	
Mairie d'AUREILHAN	Le maire Madame Frédérique BELLARDI	Titulaire Titulaire	Excusée
Mairie de TARBES	Le maire Mme Marion MARIN M. Gilles CRAPAY Mme Stéphanie CAPERET	Titulaire Titulaire	Présente Présent Présente
Canton de d'AUREILHAN	Geneviève ISSON	Titulaire	Présente

Canton de TARBES 1	Virginie SIANI WEMBOU Frédéric LAVAL	Titulaire Suppléant	
<b>Collège Riverains</b>			
FNE 65	Cécile ARGENTIN Daniel NEGRIER	Titulaire Titulaire	
Riverain	M. Georges PUJOS Francis PENALVER	Titulaire Suppléant	
<b>Collège Exploitant</b>			
NEXTER MUNITIONS	Le directeur Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent
NEXTER MUNITIONS	Le responsable sécurité Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent
<b>Collège Salariés</b>			
NEXTER MUNITIONS	Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Suppléant	

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 21 octobre 2022
- Bilan 2022 de la société NEXTER MUNITIONS
- Bilan 2022 de l'inspection
- Point post-PPRT
- Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h10, sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées.*

Mme la Secrétaire Générale remercie les participants.

- **Approbation du compte-rendu de la CSS du 21 octobre 2022**

*Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

- **Bilan 2022 de la société NEXTER MUNITIONS**

La représentante de la société Nexter Munitions réalise la présentation du bilan pour l'année 2022.

Un budget est alloué chaque année pour les actions à réaliser pour la prévention des risques. En 2022, les dépenses identifiées au titre du Plan annuel de Prévention (PAP) ont été de 1 225 000 euros. En 2023, les dépenses prévisionnelles seront d'environ 1 500 000 euros.

La revue de direction est présentée avec les faits marquants pour l'année 2022 qui sont : la montée en compétences des salariés via des plans de formations spécifiques ; la poursuite de la montée en exigences des entreprises extérieures lors des interventions sur site. Aucun accident notable au sens SEVESO n'est à noter en 2022.

Les formations et habilitations sont présentées. Les objectifs de réduction de risque sont la poursuite des plans de formation des personnels, l'amélioration des réflexes de la cellule de crise et la poursuite du suivi de l'activité en accord avec les nouveautés réglementaires.

Un exercice POI a été réalisé le 20 décembre 2022, avec pour thème « évacuation et activation de la cellule de crise ». Le POI est en cours de révision.

32 fiches d'incidents ont été émises durant l'année 2022, néanmoins aucun accident de travail n'a été relevé.

L'inspection DREAL a eu lieu le 20 octobre 2022, avec pour thème la sous-traitance. Cette dernière a relevé une observation, concernant le recyclage de formation des entreprises extérieures.

L'audit interne SGS a été réalisé le 16 décembre 2022 ; ainsi que 11 inspections internes permettant d'auditer tous les secteurs de l'entreprise au minimum une fois par an.

Le suivi des mesures liées au PPRT auprès des riverains a été réalisé via le COPIL spécifique (travaux de renforcement du bâti).

Pour l'année 2022, l'indicateur de performance du système comprend : une évaluation de chaque chapitre du SGS basée sur les résultats des inspections réalisées et le RETEX permettant d'évaluer selon 3 niveaux (à compléter, maîtrisé, optimisé). Les indicateurs sont présentés.

Les objectifs 2023 sont présentés : poursuite de la montée en compétences des salariés via des plans de formations spécifiques, amélioration des réflexes de la cellule de crise et maintien du niveau de sécurité des installations.

Mme la Secrétaire Générale remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

*Aucune question n'est soulevée.*

- **Bilan 2022 de l'inspection**

Mme l'inspectrice des installations classées réalise la présentation de l'inspection du 20 octobre 2022. Celle-ci portait sur une action nationale avec pour thème la sous-traitance. Une bonne gestion et mise en œuvre des sous-traitants est réalisée sur le site. Aucune problématique n'a été identifiée.

Sur le site Nexter Munitions la sous-traitance est limitée. Les sous-traitants n'interviennent pas sur les zones à risque. Mme la responsable HSE Nexter Munitions rappelle qu'une réunion est réalisée chaque année avec les entreprises extérieures venant fréquemment sur le site

Aucune décision individuelle n'a été émise pour l'année 2022. L'étude séisme a été finalisée. Une réglementation SEISME impose aux sites Seveso une étude de manière à étudier les équipements critiques pour le séisme. La première étape consiste à définir et identifier si des équipements critiques sont présents sur le site. Dans le cadre du site de Nexter Munitions, aucun équipement n'est critique au séisme.

Mme la Secrétaire Générale remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

*Aucune question n'est soulevée.*

- **Point post-PPRT**

Mme l'inspectrice des installations classées rappelle que le PPRT se termine au 31 décembre 2023, avec les aides au financement pour les propriétaires ayant une obligation de faire réaliser les travaux.

Pour le PPRT de Nexter Munitions, une seule personne ayant trois logements refuse de faire réaliser les travaux.

Mme la Secrétaire Générale souhaite savoir si le coût des travaux était élevé.

Mme la responsable HSE de Nexter Munitions acquiesce.

Mme l'inspectrice des installations classées explique que s'agissant d'une SCI, ce propriétaire est rentré tard dans le projet, car les SCI ne pouvaient bénéficier d'un accompagnement en début de projet PPRT.

Il lui a été demandé d'adresser un courrier de renoncement, qui n'a pas encore été réceptionné.

Mme la Secrétaire Générale demande s'il y aura un prolongement de cet accompagnement.

Mme l'inspectrice des installations classées répond que cela est en cours d'étude.

- **Questions diverses**

M. Craspay se demande si au vu de l'actualité avec un conflit aux portes de l'Europe, il est observé une montée en charge de l'activité de l'entreprise.

M. le représentant de Nexter Munitions indique que l'année prochaine, l'activité va augmenter de 30%, liée directement à la situation mondiale. Cela impacte directement sur les recrutements, qui sont en cours et maîtrisés.

Mme la responsable HSE de Nexter Munitions précise que le site reste sur les capacités de stockage données, l'augmentation sera observée seulement les flux.

Mme l'inspectrice des installations classées précise que les stocks sont respectés.

Les cadencements augmentent, néanmoins les stocks n'augmentent pas. La DREAL est très vigilante sur ces états de stock et les autorisations.

M. le représentant du SDIS 65 informe qu'à propos de la mise à jour prochaine du POI, il souhaite une prise de contact, afin de travailler en cohérence. Il demande si l'augmentation de flux influe sur les transports de matières dangereuses, avec des consignes particulières.

Mme la responsable HSE de Nexter Munitions indique qu'un contrat cadre est établi au niveau du groupe Nexter Munitions. Des rotations régulières permettent des évacuations hebdomadaires. Le flux actuel est comparable aux flux antérieurs.

Mme l'inspectrice des installations classées indique que sur l'année 2024, un POI inopiné sera réalisé, hors heures ouvrées, en lien avec le SDIS. Avant de finaliser le POI et les fiches réflexes, il est intéressant de mener cet exercice.

Mme la responsable HSE de Nexter Munitions ajoute que le site est preneur de ces exercices, dans l'objectif d'un retour d'expérience. Elle se dit preneuse d'un retour d'expérience sur l'exercice PPI ayant eu lieu en début d'année.

Mme la représentante des services SIDPC de la préfecture précise que le RETEX a été finalisé, la validation auprès du préfet est en cours.

M. le représentant de la mairie d'aureilhan demande si les communes seront impliquées sur cet exercice.

Mme l'inspectrice des installations classées répond par la négative, car il s'agira d'un exercice POI et non PPI. Cet exercice est fait dans un objectif d'amélioration du plan d'opération interne au site.

M. le représentant Nexter Munitions souhaite informer l'assemblée qu'au 8 avril 2024, la société change de dénomination sociale et devient KNDS, suite au mariage depuis 2015 avec un industriel de l'armement terrestre allemand. Les panneaux sont déjà remplacés sur le site.

Enfin, il indique quitter la société courant 2024 et présente son successeur.

Mme la Secrétaire Générale remercie M. le représentant de Nexter Munitions pour son travail.

*La séance est levée à 10h52.*

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



Nathalie GUILLOT-JUIN